# Formulaire de demande de communication de dossier médical du patient

Le demandeur		
O Madame O Monsieur	Nom :	Nom de jeune fille :
	Prénom :	
Adresse :		
C.P. :Ville :		Tél. :
Qualité du demandeur		
	O Titulaire de l'autorité parentale	O Ayant droit / concubin / partenaire de pacs*
	·	O Ayant droit / concobin / partenaire de pacs
	concerne un(e) patient(e) décédé(e)*	
O Connaitre les causes du dé		
	éfunt, pour les motifs suivants* :	
O Faire valoir vos droits, pou		
Conformément à la réglementation en vigueu	r (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous seront communiqués les éléments du c	dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessus.
Identité du dossier		
	Nom de jeune fille :	
	Né(e) le :	
N° Sécurité Sociale : . / /		
		talisation :
Nature de la dema		
O Consultation d'une partie o	lu dossier correspondant à une hospitalisatio	on particulière (préciser la période et/ou le service de soins) :
O Consultation de(s) pièce(s)	du dossier (préciser lesquelles) :	
O Consultation de l'ensemble	du dossier	
Modalités de comr		
Souhaitez-vous un accompag		
•	quement sur rendez-vous (gratuit)	
O Retrait sur place des docur		
	ecin de votre choix, préciser ses coordonnées	
C.I ville :		
		C' .

### Pièces à joindre à la demande

Dans tous les cas vous devez joindre une copie recto/verso d'une pièce justifiant de votre identité.

QUALITÉ DU DEMANDEUR	PIÈCES À FOURNIR	
Patient	Copie recto/verso d'une pièce d'identité	
Ayant droit*	<ul> <li>Copie de l'acte de décès</li> <li>Copie d'un ou des document(s) justifiant de votre qualité d'ayant-droit :         <ul> <li>Votre extrait d'acte de naissance</li> <li>Acte de notoriété</li> <li>Contrat vous désignant comme bénéficiaire</li> </ul> </li> </ul>	
Tuteur	• Copie du jugement ou arrêt rendu	
Titulaire de l'autorité parentale*	Dans tous les cas : Copie de l'extrait de l'acte de naissance avec filiation complète de l'enfant	
<ul> <li>Parents mariés sans décision judiciaire modifiant l'autorité parentale</li> <li>Enfant reconnu avant l'âge d'un an par les parents</li> </ul>	• Copie du livret de famille	
<ul> <li>Parents divorcés</li> <li>Décision du JAF ou de la cour d'appel</li> <li>Autorité parentale exercée par un tiers</li> </ul>	• Copie de l'ordonnance, du jugement ou de l'arrêt rendu	
• Déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale	• Copie de la déclaration conjointe	

#### Délais d'attente

Il faut compter entre 2 et 8 jours entre la réception de la demande complète (formulaire et pièces justificatives) et l'accès au dossier.

Ce délai est porté à 2 mois pour les dossiers datant de plus de 5 ans et lorsque la commission départementale des soins psychiatriques est saisie.

#### Coût de la consultation

- La consultation sur place sans remise de copies est gratuite sur simple rendez-vous.
- La reproduction et le retrait sur place des documents sont facturés 9€, règlement en espèce ou par chèque\*\*
- ➤ La reproduction et l'envoi du dossier en recommandé avec accusé de réception sont facturés 15€, règlement par chèque\*\*

\* La communication du Dossier Médical peut être refusée, en cas d'opposition exprimée par le patient. \*\* Libellé à l'ordre de Trésorerie de Sarreguemines-Ets hospitaliers

## Veuillez envoyer les documents à

Monsieur le Directeur du CHS 1 rue Calmette - BP 80027 - 57212 SARREGUEMINES Cedex

